



Journée découverte lundi 29 avril 2019

Paysage et patrimoine, les atouts du développement rural :

St Romain

Site patrimonial remarquable au cœur du périmètre des *Climats* du vignoble

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ils se substituent notamment aux aires de valorisation du patrimoine et aux secteurs sauvegardés. Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.

La commune de Saint Romain fait partie de la "Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud" (CABCS), qui regroupe



54 communes de Côte d'Or et Saône et Loire. C'est aussi une commune située dans le périmètre des *Climats* du vignoble de Bourgogne. La municipalité a fait le choix d'un développement économique, écologique et social, intimement lié à la mise en valeur de son riche patrimoine.

Serge Grappin, archéologue, qui fut chargé de mission patrimoine au Rectorat de l'Académie de Dijon, Fondateur de l'Association de Recherches et d'Etudes d'Histoire Rurale (AREHR), membre du groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la pédagogie européenne du patrimoine, est également Maire de St Romain. Il nous accueille tout au long de la journée pour nous faire découvrir les enjeux du développement rural et ses atouts.

Projet de programme :

- 8h45 Rendez-vous Place Darcy (derrière la maison du Tram)
- 9h00 Départ de Dijon en car
- 10H00 Arrivée dans les Hauts de St-Romain : lecture de paysage
- 10h45 Retour Village : histoire et archéologie du site, visite du musée, descente de cave
- 12h30 Déjeuner
- 14h00 En Mairie : présentation de l'AVAP (aire de valorisation du patrimoine, modifications depuis l'AVAP, le rôle du maire et des acteurs du patrimoine, présentation des projets de rénovation : de la fondation du patrimoine, des écoles et organismes associatifs, des particuliers... l'église, le moulin, le prieuré
- 16h30 Départ de Saint-Romain et arrivée à Dijon à 17 h 30

<http://mairie-saint-romain.fr/>

<https://www.lemonde.fr/bourgogne/cote-d-or,21/saint-romain,21569/>



FICHE d'INSCRIPTION à retourner rapidement à ICOVIL* - 1 rue Monge 21000 DIJON

Tél. : 03.80.66.82.23 – E-mail : icovil@orange.fr

*** attention : nombre de places limité à 25**

Mme, M.....Prénom.....

Adresse

tel.email@.....

participera à la Journée découverte du lundi 29 avril 2019

Montant de la participation : 50 € x personne(s) =€

Règlement par : chèque libellé à l'ordre d'ICOVIL présentation d'un bon de commande adressé à ICOVIL

Frais de participation comprenant : déjeuner, frais de transport, documentation, frais divers

à retourner au plus tard le 15 mars 2019